



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/36/L.90
19 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 69 n) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Président de la Commission

Fonds spécial des Nations Unies

L'Assemblée générale,

a) Rappelle sa décision 33/431 du 19 décembre 1978, par laquelle elle a notamment décidé de suspendre temporairement les activités du Fonds spécial des Nations Unies et d'exercer les fonctions du Conseil des gouverneurs du Fonds;

b) Décide de continuer d'exercer les fonctions du Conseil des gouverneurs dans le cadre de son examen du point relatif au développement et à la coopération économique internationale, en attendant d'examiner la question à sa trente-huitième session.
